



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-28077>

Département(s) de publication : **75, 77**

Annonce n° **24-28077**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur : Logement et équipements collectifs

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Travaux de démolition et travaux connexes sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France dont le montant est compris entre 400 000 euros et 1 000 000 euros.

Description : Le marché public projeté a pour objet l'exécution de travaux de démolition et travaux connexes sous maîtrise d'ouvrage EPFIF dont le montant est compris entre 400 000 euros et 1 000 000 euros. La description des travaux et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le CCTP. La présente consultation fait l'objet d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1 et R.2124-2-1° du Code de la commande publique. Les accords-cadres projetés sont des marchés de travaux au sens de l'article L. 1111-2 du code de la commande publique et sont soumis aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux (C.C.A.G. Travaux) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux. Pour chaque lot, les accords-cadres sont conclus à compter de leur date de notification pour une durée de quatre (4) ans. Le pouvoir adjudicateur pourra mettre fin au marché chaque année à la date d'anniversaire de la notification de l'accord-cadre, sans indemnité sous réserve d'une information préalable aux titulaires deux mois avant l'échéance de l'accord-cadre (par courrier recommandé). Nota : cette faculté est applicable à chaque accord-cadre.

Identifiant de la procédure : 62a82b8d-9e17-4566-bb92-9b105331c459

Identifiant interne : DT202408

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45111100 Travaux de démolition

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45262660 Travaux de désamiantage

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE : Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, l'EPF Ile de France a décidé de faire application des dispositions du code de la commande publique en incluant une clause sociale obligatoire. L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. L'article 3.4 du CCAP précise quels sont les publics éligibles au dispositif, les différentes modalités de mise en oeuvre et de contrôle de son exécution, les pénalités applicables en cas de non-respect de ses obligations par l'entreprise. L'entreprise attributaire devra se rapprocher du facilitateur désigné par la maîtrise d'ouvrage après l'attribution du marché afin de préciser ou de définir les modalités de mise en oeuvre des clauses sociales. Un plan d'action pourra être élaboré à cet effet avec l'accompagnement du facilitateur. Note importante : Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause sociale obligatoire. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif de non-respect du marché. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISE : Le dossier de consultation pourra être retiré gratuitement par les candidats par voie dématérialisée à l'adresse suivante : www.marchespublics.gouv.fr. MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours francs avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever une quelconque réclamation à ce sujet. Le délai ci-dessus fixé sera décompté à partir de la date de mise en ligne des documents modifiés. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Pour tous renseignements complémentaires nécessaires à la préparation des offres, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats, il sera possible d'adresser les demandes au service marchés en passant obligatoirement par la messagerie de la plateforme de dématérialisation. La demande devra parvenir au plus tard 8 jours francs avant la date limite de remise des offres pour permettre au maître de l'ouvrage de formuler une réponse en temps utile. Les demandes jugées tardives n'engagent pas le maître d'ouvrage et ne peuvent avoir de conséquence sur la validité de la procédure. GROUPEMENT D'ENTREPRISES ET SOUS-TRAITANCE : - Soumissionnaires d'un même groupe : Les soumissionnaires appartenant à un même groupe et souhaitant remettre des offres séparées, doivent transmettre les éléments suivants : . Une déclaration indiquant leurs liens ; . Un organigramme du groupe de sociétés auxquels ils appartiennent avec les informations jugées utiles en fonction du secteur d'activité considéré (niveau de participation financière, structure décisionnelle etc.). Ces éléments permettront au pouvoir adjudicateur de déterminer si les soumissionnaires sont autonomes et indépendants. - Groupement d'entreprises : Les entreprises peuvent présenter leur offre sous forme de groupement. Le groupement pourra être solidaire ou conjoint. Le groupement est solidaire lorsque chacun des prestataires du groupement est engagé pour la totalité du marché, que l'opération soit ou non divisée en lots. Dans cette forme de groupement, l'un des prestataires membres du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la personne publique de la partie contractante et coordonne les prestations du groupement. L'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total

du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser. Le présent règlement de consultation interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements. L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire. - Sous-traitance : Conformément aux articles L.2193-1 à L.2193-14 et R.2193-1 à R.2193-22 du Code de la commande publique, le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par le pouvoir adjudicateur et de l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant. Cependant, il est rappelé que la sous-traitance totale est interdite. DOCUMENTS A PRODUIRE POUR LA CANDIDATURE : Cf. article 9.1 du Règlement de Consultation (RC). - Déclaration de Candidatures (DECA), ou le DUME, ou les formulaires DC1 et DC2 présentant les éléments indiqués au 9.1 du Règlement de Consultation. DOCUMENTS A PRODUIRE POUR L'OFFRE : Cf. article 9.2 du RC. TRAITEMENT DES OFFRES ANORMALEMENT BASSES : Conformément aux articles R.2152-3 à 5 du Code de la commande publique, dans le cas où certaines offres paraîtraient anormalement basses y compris pour la part du marché sous-traité, les candidats concernés devront être en mesure de fournir toutes les justifications sur la composition de leur offre et fournir tous les renseignements qui leur seront demandés par le pouvoir adjudicateur pour lui permettre d'apprécier si le(s) montant(s) proposé(s) est (sont) susceptible(s) de couvrir les coûts du marché. Si les informations fournies ne permettent pas au candidat de justifier son (ses) prix, l'offre sera rejetée. ATTRIBUTION DES MARCHES SUBSEQUENTS : Cf. article 19 du RC. L'accord-cadre étant multi-attributaires et alloti géographiquement, chaque marché subséquent sera précédé d'une remise en concurrence entre les titulaires du lot concerné. A chaque survenance d'un nouveau besoin répondant au champ de l'accord-cadre, les titulaires du lot géographique concerné seront remis en concurrence : le marché subséquent sera attribué au titulaire obtenant le meilleur classement à l'issue de cette procédure. Pour chaque lot, cette consultation fera l'objet d'une sollicitation électronique adressées aux seuls titulaires de l'accord-cadre via le profil acheteur du pouvoir adjudicateur. Les modalités de consultation ainsi que la recevabilité des offres sont prévues au CCAP.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 2

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 2

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Secteur 1 - Travaux de démolition et travaux connexes concernant des emprises foncières situées sur les départements de Paris, des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise (75, 78, 92 et 95)

Description : Ce lot concerne les travaux de démolition et travaux connexes concernant des emprises foncières situées sur les départements de Paris, des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise (75, 78, 92 et 95). Chacun des lots est passé sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents conformément aux dispositions des articles R2162-2 et d'une part, et R2162-7 à 12 d'autre part. Cet accord-cadre sera conclu au maximum avec 5 opérateurs économiques. L'accord-cadre fixera les stipulations suivantes : - Les modalités d'attribution des marchés subséquents, - Les modalités financières, - La nature des prestations à exécuter. Quant à eux, les marchés subséquents fixeront les stipulations suivantes : - Le prix du marché subséquent, - L'étendue des prestations à exécuter, - Les délais d'exécution, - Le lieu d'exécution, - La durée du marché subséquent, - La nature et l'étendue de l'opération de travaux envisagée, - L'enveloppe prévisionnelle. Chaque accord-cadre est conclu : - Sans montant minimal en quantité ou en valeur - Avec un montant maximal de 6 500 000 euros HT pour toute la durée du marché

Identifiant interne : Lot n°1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45111100 Travaux de démolition

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45262660 Travaux de désamiantage

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : - Déclaration sur le chiffre d'affaires des trois dernières années ; - Part du chiffre d'affaires concernant les services objet du marché ; - Assurance responsabilité civile et risques professionnels.

Critère :

Type : Autre

Nom : Juridique :

Description : - Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion au marché public.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : - Les références : Les candidats devront présenter au minimum 3 références dans le domaine du marché, au cours de 5 dernières années. Les

références seront présentées sous la forme d'une fiche descriptive de synthèse (1 page) qui indiquera à minima les éléments suivants : - Le montant ; - La date ; - Le destinataire public ou privé. Si les candidats ne disposent pas de références ou de peu de références, ils devront prouver par tout moyen qu'ils possèdent la capacité à exécuter le marché (capacités techniques, professionnelles, certifications). - Les qualifications : - QUALIBAT 1552 «Traitement de l'amiante», ou certification GLOBAL ou AFNOR équivalente relative au retrait de produits amiantés, comportant à minima le(s) secteur(s) d'activités(s) suivants : - Ouvrages extérieurs de bâtiment ; - Ouvrages intérieurs de bâtiment ; - Génie civil et terrains amiantifères ; - QUALIBAT 1112 « Démolition Technicité confirmée » ou références équivalentes ; - Qualification amiante encadrant SS3. Le candidat ne présentant pas l'un ou plusieurs de ces éléments verra sa candidature déclarée irrecevable. Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de régulariser les candidatures non complètes.

Critère :

Type : Autre

Nom : Capacités humaines et matérielles :

Description : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - La liste des moyens matériels disponibles permettant d'attester des capacités du soumissionnaire à réaliser les prestations du marché.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 2 : Le prix, au regard du DQE valant BPU à hauteur de 50 points.

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 1 : Le mémoire technique appréciée à hauteur de 50 points : - Sous-critère 1 : Description des moyens humains mis à disposition et les qualifications requises sur 9 points ; - Sous-critère 2 : Modalités de préparation et installation de chantier sur 8 points ; - Sous-critère 3 : Modalités liées aux travaux de désamiantage sur 11 points ; - Sous-critère 4 : Modalités liées aux travaux de démolition et travaux connexes sur 11 points ; - Sous-critère 5 : Méthodologie de Gestion des déchets issus des travaux de démolition 11 points.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marchespublics.gouv.fr>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Autorisée

Adresse de présentation : <https://www.marchespublics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 11/04/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 MONTH

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Autorisée

Le paiement en ligne sera utilisé

Montage financier : Modalités essentielles de financement et de paiement : Le règlement des dépenses se fera par virement à 30 jours. Les prix sont révisables. Les modalités sont détaillées dans le CCAP. Le titulaire pourra présenter des demandes de paiement dans les conditions fixées au CCAP. Le titulaire pourra bénéficier d'une avance versée dans les conditions fixées au CCAP. Financement du marché : Budget de fonctionnement sur fonds propres.

Informations relatives aux délais de recours : En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.551-1 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 11 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la notification de la décision de rejet pour exercer un référé précontractuel devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. En vertu des dispositions du Code de justice administrative (L.551-13 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution pour exercer un référé contractuel devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.211-4 et R.421-4 à R.421-5), le candidat dispose d'un délai de 2 mois à compter du jour de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées pour exercer un recours contentieux devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'un référé-suspension exercé dans les conditions mentionnées à l'article L.521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Organisation qui traite les offres : Etablissement Public Foncier Ile-de-France

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : Secteur 2 - Travaux de démolition et travaux connexes concernant des emprises foncières situées sur les départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis, et du Val-de-Marne (77, 91, 93 et 94).

Description : Ce lot concerne les travaux de démolition et travaux connexes concernant des emprises foncières situées sur les départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis, et du Val-de-Marne (77, 91, 93 et 94). Chacun des lots est passé sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents conformément aux dispositions des articles R2162-2 et d'une part, et R2162-7 à 12 d'autre part. Cet accord-cadre sera conclu au maximum avec 5 opérateurs économiques. L'accord-cadre fixera les stipulations suivantes : - Les modalités d'attribution des marchés subséquents, - Les modalités financières, - La nature des prestations à exécuter. Quant à eux, les marchés subséquents fixeront les stipulations suivantes : - Le prix du marché subséquent, - L'étendue des prestations à exécuter, - Les délais d'exécution, - Le lieu d'exécution, - La durée du marché subséquent, - La nature et l'étendue de l'opération de travaux envisagée, - L'enveloppe prévisionnelle. Chaque accord-cadre est conclu : - Sans montant minimal en quantité ou en valeur ; - Avec un montant maximal de 6 500 000 euros HT pour toute la durée du marché.

Identifiant interne : Lot n°2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45111100 Travaux de démolition

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45262660 Travaux de désamiantage

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : - Les références : Les candidats devront présenter au minimum 3 références dans le domaine du marché, au cours de 5 dernières années. Les références seront présentées sous la forme d'une fiche descriptive de synthèse (1 page) qui indiquera à minima les éléments suivants : - Le montant ; - La date ; - Le destinataire public ou privé. Si les candidats ne disposent pas de références ou de peu de références, ils devront prouver par tout moyen qu'ils possèdent la capacité à exécuter le marché (capacités techniques, professionnelles, certifications). - Les qualifications : - QUALIBAT 1552 « Traitement de l'amiante », ou certification GLOBAL ou AFNOR équivalente relative au retrait de produits amiantés, comportant à minima le(s) secteur(s) d'activités(s) suivants : - Ouvrages extérieurs de bâtiment ; - Ouvrages intérieurs de bâtiment ; - Génie civil et terrains amiantifères. - QUALIBAT 1112 « Démolition Technicité confirmée » ou références équivalentes. - Qualification amiante encadrant SS3. Le candidat ne présentant

pas l'un ou plusieurs de ces éléments verra sa candidature déclarée irrecevable. Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de régulariser les candidatures non complètes.

Critère :

Type : Autre

Nom : Juridique :

Description : - Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion au marché public.

Critère :

Type : Autre

Nom : Capacités humaines et matérielles :

Description : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - La liste des moyens matériels disponibles permettant d'attester des capacités du soumissionnaire à réaliser les prestations du marché.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : - Déclaration sur le chiffre d'affaires des trois dernières années ; - Part du chiffre d'affaires concernant les services objet du marché ; - Assurance responsabilité civile et risques professionnels.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 2 : Le prix, au regard du DQE valant BPU à hauteur de 50 points.

Critère :

Type : Qualité

Description : Le mémoire technique apprécié à hauteur de 50 points : - Sous-critère 1 : Description des moyens humains mis à disposition et les qualifications requises sur 9 points ; - Sous-critère 2 : Modalités de préparation et installation de chantier sur 8 points ; - Sous-critère 3 : Modalités liées aux travaux de désamiantage sur 11 points ; - Sous-critère 4 : Modalités liées aux travaux de démolition et travaux connexes sur 11 points ; - Sous-critère 5 : Méthodologie de Gestion des PEMD issus des travaux de démolition 11 points.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marchespublics.gouv.fr>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Autorisée

Adresse de présentation : <https://www.marchespublics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 11/04/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 MONTH

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requisite

Le paiement en ligne sera utilisé

Montage financier : Modalités essentielles de financement et de paiement : Le règlement des dépenses se fera par virement à 30 jours. Les prix sont révisibles. Les modalités sont détaillées dans le CCAP. Le titulaire pourra présenter des demandes de paiement dans les conditions fixées au CCAP. Le titulaire pourra bénéficier d'une avance versée dans les conditions fixées au CCAP. Financement du marché : Budget de fonctionnement sur fonds propres.

Informations relatives aux délais de recours : En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.551-1 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 11 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la notification de la décision de rejet pour exercer un référé précontractuel devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. En vertu des dispositions du Code de justice administrative (L.551-13 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution pour exercer un référé contractuel devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L.211-4 et R.421-4 à R.421-5), le candidat dispose d'un délai de 2 mois à compter du jour de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées pour exercer un recours contentieux devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'un référé-suspension exercé dans les conditions mentionnées à l'article L.521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 177 500 055 00013

Adresse postale : 7 rue de Jouy

Ville : Paris cedex 04

Code postal : 75181

Pays : France

Adresse électronique : Greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : +33144594400

Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Numéro d'enregistrement : 495 120 008 00026

Adresse postale : 4-14 rue Ferrus 75014

Ville : PARIS

Pays : France

Adresse électronique : service-marches@epfif.fr

Téléphone : +33 140789090

Adresse internet : <https://www.epfif.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://www.marchespublics.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 54f2540e-4cb3-45fc-ac6a-ae9745eb369f - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 07/03/2024 à 12:30

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/03/2024